

{ Récupération

Eau de pluie

La communauté d'agglomération Sud-de-Seine propose aux Malakoffiots, et aux autres habitants de l'agglomération, d'acquérir des récupérateurs d'eau de pluie. D'une contenance de 500 litres, ces récupérateurs sont vendus 30 euros. Ce système permet d'utiliser 80 à 90 % de l'eau de pluie ruisselant dans une gouttière et donc de réaliser des économies d'eau de ville. Pour en faire l'acquisition, contacter le service environnement de Sud-de-Seine au 0 800 02 92 92. Une aide au montage et à la maintenance est également proposée.



Cartouches d'encre

Ne jetez plus vos cartouches d'encre usagées ! La communauté d'agglomération Sud-de-Seine a mis en place une collecte des cartouches d'encre vides pour faciliter leur recyclage. Trois points de collecte sont à votre disposition : à l'accueil de l'hôtel de ville, au centre administratif Barbusse et à la maison de la vie associative.



Un espace info

L'espace Info Énergie, rattaché au Réseau national d'information et de conseils en énergie auprès des particuliers et petites entreprises, vous accueille depuis octobre 2007. Avec le soutien de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), la Région Ile-de-France, la communauté d'agglomération Sud-de-Seine et la Ville de Malakoff.

Vous souhaitez savoir ...

- Comment réduire vos factures énergétiques? Quel type d'installations choisir ?
- Comment obtenir des aides financières pour les travaux d'isolation ou le recours aux énergies renouvelables dans votre logement ?
- Quelle est la différence entre le solaire thermique et le solaire photovoltaïque ?
- Comment choisir votre fournisseur d'énergie ?

Vous avez des projets ...

- Comment faire pour installer un chauffe-eau solaire chez soi ? Existe-t-il des aides prévues à cet effet ?
- Peut-on produire soi-même sa propre électricité ?
- Pour isoler un logement, quelles techniques et quels matériaux utiliser ?

Pour obtenir un conseil personnalisé, neutre et gratuit sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables, pour vous renseigner sur les aides financières ou pour toutes autres questions sur l'environnement et le développement durable, contactez votre Espace INFO ÉNERGIE. Des conseillers spécialisés sont là pour vous répondre. Vous pouvez également consulter librement les brochures et guides pratiques mis à votre disposition. Rendez-vous à la mairie de Malakoff, les mercredis de 8h30 à 12h, au bureau de la permanence n°138 (Rez-de-chaussée de l'hôtel de ville). Vous pouvez également accéder aux permanences des autres communes de Sud-de-Seine : le mercredi (13h30-17h) à Fontenay-aux-Roses, le vendredi (13h30-17h) à Bagneux et le samedi (8h30-12h) à Clamart. Prendre rendez-vous, par téléphone : 01.55.95.81.72 ; par mail : infoenergie@suddeseine.fr

La 2^{ème} vie des briques

Quel que soit leur contenu (jus de fruit, lait, etc.), toutes les briques alimentaires se recyclent. Elles se composent majoritairement de carton, dont on extrait des fibres de cellulose afin de confectionner du papier sanitaire et domestique, des nappes en papier, etc. Sept briques triées donnent un rouleau de papier cadeau. Les autres matériaux composant ces

emballages sont le polyéthylène (plastique) et l'aluminium. Certaines industries commencent à les intégrer dans leur processus de recyclage. Chaque Français consomme en moyenne 160 kg de briques alimentaires par an, ce qui représente le tiers des déchets ménagers produits. En 2006, le tri des emballages a permis de recycler plus d'un milliard de

briques. Ce recyclage évite l'abattage de 300 000 arbres par an. Chaque tonne de briques alimentaires recyclée permet d'économiser deux tonnes de bois. À noter : Avant de les déposer dans les bacs bleus, veillez à bien égoutter vos briques alimentaires. Mais nul besoin de les laver ou d'en retirer les bords verseurs en plastique.